



Préambule : 3 chantiers ont été arrêtés en plénière GTMA le 26 Mars 2025 :

- L'avenir des festivals
- Outil d'évaluation des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC)
- Outil d'évaluation des contrats de filière en musiques actuelles

Sous-groupe de travail Musiques Actuelles (GTMA) sur l'avenir des festivals, jeudi 17 avril 2025.

Réunion sur les modèles économiques des festivals de musiques actuelles

Introduction

Les difficultés rencontrées par les festivals a conduit la ministre à confier à la DGCA la mise en place d'un cycle ce travail autour des transformations et de l'avenir des festivals.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'État aux côtés des festivals, réaffirmé au moment des États Généraux des Festivals en 2021, qui ont donné lieu à deux textes qui ont refondé la politique de soutien aux festivals : les Principes d'engagement de l'État en faveur des festivals, et la charte de développement durable.

Ce cycle de travail entamé en janvier 2025 porte donc sur l'ensemble du champ de la création (spectacle vivant et arts visuels) et est articulé en quatre thématiques, chacune faisant l'objet d'une réunion dédiée :

- Modèles économiques
- Adaptation au changement climatique
- Territoires et publics
- Place dans le parcours des artistes.

Les festivals de musiques actuelles constituent aujourd'hui un pilier central de la vie culturelle et sociale de nombreux territoires. Attirant chaque année des millions de spectateurs, les festivals musiques actuelles renforcent l'attractivité touristique, dynamisent les économies locales, sont des espaces privilégiés de lien social en réunissant cultures et générations, et jouent un rôle essentiel dans la diffusion des artistes, qu'ils soient émergents ou confirmés.

Pourtant, derrière leur vitalité apparente, ces festivals reposent souvent sur des équilibres économiques précaires, marqués parfois par une forte dépendance aux revenus de billetterie, à des subventions publiques plus instables, et à des partenariats privés de plus en plus volatils.

De plus, leur(s) modèle(s) économique sont mis à l'épreuve par des évolutions profondes : hausse des cachets artistiques, pressions inflationnistes sur les coûts de production, exigences croissantes en matière de sécurité, attentes nouvelles du public en termes d'expérience et de

responsabilité écologique, sans oublier les effets du changement climatique sur l'organisation même des événements en plein air.

Dans ce contexte, il apparaissait nécessaire de dédier un séance de travail afin d'identifier les facteurs de fragilité aux festivals de musiques actuelles, mais aussi les leviers d'action, et de nourrir une réflexion collective sur l'évolution de leur(s) modèle(s). Il s'agit de penser leur avenir dans une logique de durabilité, de diversité culturelle et de contribution active au développement culturel sur l'ensemble du territoire.

Date : jeudi 17 avril 2025

Présents :

Groupe 1: DGCA : Dominique Muller, Véronique Evanno, Guillaume Villemot, Lucie Elgoyen, Matthieu Dartiguenave, / CNM : Hortense Toublanc, Romain Chalendar / FNCC : Jean-Michel Pouillé /Ekhoscènes: Olivier Darbois, Malika Seguineau, Matthieu Ducos / SMA : Aurélie Hannedouche, Lisa Bélangeon, Pierre Hivert / France Festivals : Chloé Bonnet / De Concert : Louis Bouchardieu / La Scène indépendante : Leila Bellot

Animation : Hortense Toublanc (CNM) et Dominique Muller (DGCA)

Groupe 2 : DGCA : Sophie Zeller, Maxime Le Texier, Sylvie Sierra-Markewicz, Guénolé Douville / CNM : Clémence Lézier / DRAC : Frédéric Lombard / Ekhoscènes : Anne-Gaëlle Geffroy, Mohamed Bahnas / SMA : Stéphane Krasniewski, François Levalet / De Concert : Carole Meyer / France Festivals : Alexandra Bobes / SNAM : Timo Metzmakers / Zone Franche : Sébastien Laussel ; La Scène indépendante : Fabrice Roux

Animation : Clémence Lézier (CNM), Maxime Le Texier (DGCA)

COMPTE RENDU – GROUPE 1

Le groupe 1 était chargé de formuler des recommandations sur deux axes majeurs :

- Solutions face à l'inflation des coûts artistiques et de production
- Renforcer la coopération entre festivals et limiter les effets de la concurrence

1. Inflation des coûts artistiques et de production

Les discussions ont d'abord porté sur l'évolution des jauge. Cette piste a suscité plusieurs réserves. Le SMA a souligné qu'il s'agissait moins d'une solution que d'un impératif économique dans le contexte actuel, tandis qu'Ekhoscènes a rappelé que de nombreux festivals ne font pas le plein, ce qui limite la pertinence de cette proposition comme réponse systémique.

Une proposition évoquant la mise en place d'accords commerciaux avec des pays hors Union européenne n'a pas été bien comprise par les participants. Il a été convenu de solliciter des précisions complémentaires auprès de Zone Franche, qui en est à l'origine.

La question de la réglementation, en particulier sonore, a ensuite occupé une place centrale dans les échanges. Ekhoscènes a exprimé les difficultés d'application du décret relatif au son, notamment pour les événements en plein air, et a fait part de ses inquiétudes quant à la soutenabilité de ces contraintes pour les festivals. La DGCA a répondu qu'aucune manifestation n'avait, à ce jour, été annulée en raison de cette réglementation, et qu'une demande de souplesse dans les contrôles avait été transmise aux corps d'inspection. En revanche, une demande de moratoire a été écartée. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de faire évoluer le cadre réglementaire, avec notamment l'hypothèse d'une mesure de substitution portant sur les basses fréquences, jugée plus adaptée que celle actuellement en vigueur sur l'émergence sonore.

Ekhoscènes est également revenu sur une proposition visant à renforcer le modèle économique des festivals à travers la reconnaissance d'une forme de propriété intellectuelle attachée aux spectacles qu'ils produisent. La DGCA a indiqué que le ministère de la Culture soutenait cette réflexion, considérant que le producteur de spectacle est aujourd'hui le seul maillon de la chaîne qui ne bénéficie pas directement de la valeur qu'il contribue à créer. Un travail juridique de fond est à mener pour identifier un vecteur pertinent et réunir l'ensemble des acteurs autour de ce chantier, qui nécessitera probablement une évolution réglementaire. L'impact éventuel de cette mesure pourrait néanmoins être limité pour les festivals puisqu'elle concerne en premier lieu les producteurs de spectacles.

La réglementation applicable aux ensembles démontables a également été abordée. La DGCA a informé qu'un nouvel arrêté était en cours de rédaction. L'objectif est notamment de permettre, dans le cas de configurations techniques identiques, une certification valable pour l'ensemble d'une tournée, évitant ainsi une vérification à chaque date. Une révision des seuils de hauteur déclenchant une obligation de contrôle est également à l'étude, avec une publication du texte attendue pour le début de l'automne.

Conclusion : les participants ont identifié la question de la réglementation comme un axe prioritaire d'intervention, à la fois sur le plan sonore et sur les normes techniques encadrant l'organisation des festivals.

2. Régulation des cachets artistiques et rôle des aides publiques

Les échanges se sont poursuivis autour de la problématique de l'inflation des cachets artistiques. Plusieurs intervenants ont alerté sur le risque que les aides publiques alimentent indirectement cette dynamique spéculative. Le SMA a proposé d'introduire un indicateur de répartition des cachets dans l'analyse des demandes de subvention, qui aurait également une vertu pédagogique, en particulier vis-à-vis des collectivités territoriales.

Cette approche a toutefois suscité des réserves, notamment de la part d'Ekhoscènes, qui s'est exprimé contre l'idée d'un tel outil de régulation. Un débat s'en est suivi sur la légitimité et l'efficacité de telles mesures. Le SMA a défendu l'idée que, passé un certain seuil, les écarts de rémunération ne sont plus acceptables lorsqu'ils sont soutenus par des fonds publics.

Un consensus a finalement émergé autour de la possibilité de renforcer les critères et indicateurs relatifs au ratio entre artistes émergents et têtes d'affiche des programmations des festivals dans le cadre de l'analyse des demandes de subvention (CNM/DRAC). Cette évolution permettrait d'encourager des programmations plus équilibrées et de valoriser l'émergence artistique.

3. Coopération État / Collectivités territoriales

Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'améliorer la concertation entre l'État et les collectivités territoriales, en particulier pour intégrer les enjeux des musiques actuelles dans les politiques publiques locales. La FNCC a souligné le besoin de former et sensibiliser les élus locaux pour qu'ils puissent faire évoluer leurs critères d'aide dans une logique de projet de territoire. Elle a également appelé à développer des espaces de coordination à l'échelle locale, plus opérationnels que les structures nationales existantes telles que le CLTC.

Le SMA a rappelé que la Loi NOTRe pose déjà des bases solides en matière de droits culturels, qu'il convient d'utiliser comme leviers dans les dialogues territoriaux.

4. Initiatives professionnelles et mutualisation

La mutualisation est apparue comme un levier pour générer des économies d'échelle et réduire l'impact écologique. Le SMA a mentionné plusieurs expériences concrètes, comme celle du festival *Au Foin de la Rue* qui a développé une ressourcerie culturelle pour la location et l'achat de matériel mutualisé. Si ces initiatives demandent un investissement en temps et en concertation, elles ont démontré leur efficacité, en particulier pour les festivals de plus petite taille. La FNCC a indiqué que ces dynamiques pourraient être accompagnées par les pouvoirs publics à l'échelle des territoires.

En revanche, la piste d'une coordination renforcée autour de la programmation et des tournées a suscité peu d'enthousiasme. Les professionnels ont indiqué qu'ils pratiquaient déjà une concertation régulière. Pour certaines esthétiques, la mise en commun reste difficile à mettre en œuvre sans renforcer la concurrence.

Recommandations finales dégagées par le groupe 1 :

- 1. Faire évoluer la réglementation sonore :**
 - À court terme : éviter les annulations grâce à une mobilisation collective.
 - À moyen/long terme : envisager la révision de la norme actuelle, en particulier sur les basses fréquences.
- 2. Renforcer la concertation entre État et collectivités territoriales**, pour redéfinir les missions d'intérêt général des festivals et développer un discours commun sur leur rôle dans les territoires.
- 3. Encourager la mutualisation entre festivals**, notamment sur les parcs techniques et les ressources matérielles, en s'appuyant sur les espaces et initiatives de concertation et de mutualisation existants.

4. Renforcer les critères et indicateurs relatifs au ratio entre artistes émergents et têtes d'affiche des programmations des festivals dans l'analyse des demandes de subvention (CNM/DRAC).

COMPTE RENDU GROUPE 2

Le groupe 2 était chargé de formuler des recommandations sur deux axes majeurs :

- Accompagner les festivals dans la diversification de leurs financements et la consolidation de leurs modèles économiques
- Adapter les festivals pour renouveler et fidéliser leur audience dans un contexte de forte concurrence (ex : grandes salles, Arena) et de mutations des attentes et des pratiques des spectateurs

1. Mécénat : outil d'appoint à protéger et à réorienter

De Concert a rappelé que le mécénat pouvait constituer un levier de financement utile. Cependant, il ne saurait être considéré comme une solution miracle, ni comme une ressource équitablement accessible. Dans un contexte de pression budgétaire et de remise en cause des niches fiscales, il est essentiel de protéger ce dispositif pour qu'il continue à bénéficier aux acteurs culturels.

Le déséquilibre d'accès au mécénat a été souligné à plusieurs reprises. France Festivals a observé que les musiques dites « de jeunes » (rap, etc.) étaient souvent négligées par les mécènes. Il a également pointé la forte diminution du micro-mécénat de proximité depuis la crise sanitaire, dans un contexte d'inflation et de repli des entreprises.

Pour le SMA, le mécénat repose souvent davantage sur des logiques de communication ou de relations publiques que sur un réel intérêt artistique. Il a proposé la création de fonds de dotation mutualisés, à l'image de l'expérience menée dans la région de Marseille lors de la Capitale européenne de la culture. Ces fonds pourraient fédérer des apports privés et les redistribuer de manière vertueuse, selon des critères d'intérêt général.

Ekhoscènes s'est interrogé sur la réelle attractivité des programmations artistiques pour les mécènes, tandis que la DGCA a rappelé que le mécénat, pour bénéficier d'un avantage fiscal, devait impérativement répondre à une logique désintéressée.

La DRAC a mis en garde contre la volatilité de ces financements, souvent non reconductibles, et rarement encadrés dans la durée. D'où l'importance de favoriser la transparence, la traçabilité et des critères de redistribution équitables, notamment en faveur des structures indépendantes ou à forte valeur territoriale.

Enjeux et pistes de travail identifiés :

- Protéger le mécénat en tant qu'outil d'intérêt général.
- Expérimenter des fonds de dotation mutualisés avec critères vertueux.

- Observer plus finement les pratiques par esthétique et par territoire.
- Veiller à la redistribution des soutiens privés vers les structures les plus fragiles.

2. Renforcer les aides pluriannuelles et les aides à l'accompagnement à la transition

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de sortir de la logique des appels à projets, jugée chronophage, instable et peu adaptée aux transformations profondes que vivent les festivals.

De Concert a insisté sur l'importance de disposer d'une visibilité financière pluriannuelle, à la fois pour stabiliser les équipes et sécuriser les partenariats avec les collectivités territoriales.

Le SMA a proposé de généraliser les Convention pluriannuelles d'objectifs (CPO). Ces conventions, selon lui, permettent aux festivals de travailler plus sereinement, d'anticiper leurs évolutions artistiques ou écologiques, et de consolider leur modèle économique.

Cependant, plusieurs freins ont été évoqués. Ekhoscènes a mis en garde contre le risque de « figer » les soutiens publics à un nombre limité de structures, au détriment de l'émergence. Il a été rappelé que les collectivités sont souvent contraintes par l'annualité budgétaire.

Malgré ces limites, les participant·es ont souligné que certaines situations – en particulier les festivals qui souhaitent revoir en profondeur leur fonctionnement (ex : baisse de jauge, fin des têtes d'affiches, changement de dates..) – nécessitent un accompagnement spécifique dans le temps. Pour le SMA, il s'agit là d'une véritable logique assurantielle, qui doit offrir aux festivals à la fois des moyens financiers et une forme de garantie symbolique.

Zone Franche a insisté sur le fait que certaines esthétiques plus risquées (artistiquement ou commercialement) ne peuvent exister sans un soutien public pluriannuel fort, qui constitue une condition de leur pérennité.

Enjeux et pistes de travail identifiés :

- Renforcer les CPO pour sortir des appels à projets ponctuels.
- Mettre en place un accompagnement spécifique pour les festivals en mutation.
- Reconnaître les festivals comme porteurs de projets d'intérêt général à moyen terme.

3. Ressources mutualisées : un levier à activer

La disparition de pôles de ressources techniques (son, lumière, logistique) mis à disposition par certaines collectivités a été déplorée.

Zone Franche a rappelé que ces dispositifs constituaient des outils vertueux, à la fois écologiquement et économiquement. Leur suppression accentue les inégalités entre territoires et pèse lourdement sur les budgets des festivals.

La DRAC a évoqué la possibilité de travailler avec les prestataires techniques pour mieux accompagner ces enjeux, mais a reconnu que le désengagement progressif des collectivités laissait désormais aux festivals la charge d'organiser eux-mêmes la mutualisation.

Enjeux et pistes de travail identifiés :

- Redonner une place aux collectivités dans le soutien aux ressources techniques.
- Accompagner les dynamiques de mutualisation inter-festivals.
- Réintégrer ces questions dans les espaces de concertation territoriale.

4. Mieux intégrer les festivals aux dispositifs européens

L'accès aux fonds européens (FEDER, FEAC, etc.) reste très limité, principalement en raison de leur complexité administrative, de leur logique de projet ponctuel et de la déconnexion entre calendrier de financement et réalité des festivals.

France Festivals a souligné que seuls des festivals bien structurés, avec des équipes solides ou les moyens de se faire accompagner par un cabinet externe, peuvent aujourd'hui s'engager dans ces démarches.

Le SMA a suggéré que certains réseaux professionnels puissent porter ces projets à l'échelle collective, pour soulager les structures.

Plusieurs intervenants ont souligné que la culture n'était souvent abordée dans les programmes européens qu'au prisme du tourisme ou de l'attractivité territoriale, ce qui limite les possibilités de financement pérenne.

Enjeux et pistes de travail identifiés :

- Renforcer la communication autour des programmes de financements ouverts aux festivals
- Mieux structurer l'accompagnement des festivals aux financements européens.
- Repositionner la culture comme axe à part entière des programmes territoriaux.
- Mobiliser les réseaux professionnels pour porter des projets mutualisés

Recommandations finales dégagées par le groupe 2 :

1. Protéger et renforcer la communication autour du mécénat culturel
2. Renforcer la pluri annualité et développer des aides à la transition
3. Soutenir la mutualisation des ressources entre festivals
4. Renforcer l'accès des festivals aux dispositifs européens

Feuille de route sur « l'Avenir des Festivals » publiée le 16 octobre 2025